



**Caisse des Ecoles
Ville de Sarcelles
RP/SR**

N° 2026-01

Délibération
Séance du 03 février 2026

Objet : Rapport d'orientation Budgétaire

L'an deux mille vingt six, le trois février à dix-huit heures, les membres du comité, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles.

Etaient présents :

Monsieur Patrick HADDAD (président de la Caisse des écoles), Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Mr Manuel ALVAREZ (adjoints au Maire), M. Christian SERANOT, M. Navaz MOUHAMADALY, Patricia HUCHER (conseillers municipaux), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Nathalie GOUGET, Mme Hayette ZERROUKI, Mme Denise LEMBA, M. Frédéric NICOLAS, M. Christian TERRAL (membres élus), M. Luc BENTZ (DDEN).

Etaient excusés :

Mme Shaïstah RAJA, Mme Chantal AHOUNOU (adjointes au Maire), M. Mohammed Ali ABCHICHE, Mme Corinne COMBES, Mme Bochra HACHANI (membres élus), Mme Anne-Laure PORTE, Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrices de l'Education Nationale).

Représentés par pouvoir :

Mme Anne-Laure PORTE pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI (membre élue).

Mme Isabelle GALLOIS pouvoir est donné à M. Christian TERRAL (membre élu),

Le quorum est constaté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des écoles,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 94-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition à la fonction publique territoriale,

Vu le rapport d'orientation budgétaire adressé aux membres du comité du 03 février 2026,



Considérant que les membres du comité ont été destinataires du rapport d'orientation budgétaire de la Caisse des écoles de Sarcelles le 26 janvier 2026, que les débats ont été menés sur la base de ce rapport ; que les membres du comité ont pu librement s'exprimer sur la base de celui-ci.

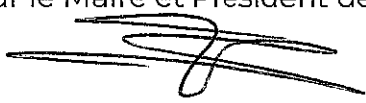
Après en avoir délibéré,

Les membres du comité reconnaissent qu'un débat s'est tenu sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire,

Les membres se sont prononcés à l'unanimité en faveur du rapport d'orientation budgétaire débattu.

Article unique : Le Comité prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres du comité.

Fait à Sarcelles, le 16/02/2026.

Pour le Maire et Président de la Caisse des Ecoles,

La Vice-présidente
Shaïstah RAJA